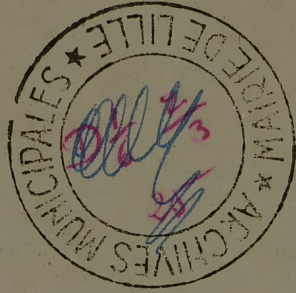


Procès Verbaux
Rapports



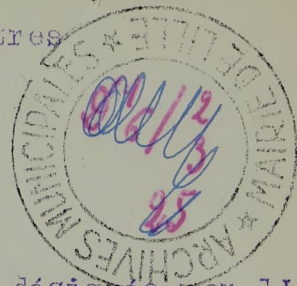
Sous-Commission spéciale des Théâtres

1^{er} mandat Salengro 1925/1929

Sous-Commission spéciale des théâtres



Réunion du 19 Février 1926



La Sous-Commission spéciale des Théâtres, désignée par l'Administration Municipale s'est réunie le vendredi 19 Février 1926 à 17 heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou, entouré de M. E. Favières, Adjoint et Prady, Directeur des Théâtres Municipaux.

M. Taffin s'était fait excuser.

I° - Prix des places

La Commission, après un exposé de M. Bardou sur la situation des recettes des théâtres, propose de fixer ainsi, pour la saison prochaine, le prix des places dans nos deux théâtres:

(a) Théâtre Sébastopol

	Semaine	Dimanches et fêtes
Loge	10	10
Orchestre	8	10
Balcons face	8	9
Balcons 1° série	6	7
Parquet	5	6
Balcons 2° série	4	5
Parterre	4	5
Secondes	3	4
Troisièmes	2	3

(b) Grand Théâtre

Rez-de-chaussée:

Loges avant-scène ou baignoires	la place :	20.00
Fauteuils d'orchestre	"	18.00
Fauteuils de parquet	"	12.00
Stalles de baignoire	"	10.00

Première galerie:

Loges avant-scène ou de face	"	20.00
Loges de côté	"	18.00
Fauteuils de balcon de face	"	18.00
Fauteuils de balcon de côté	"	16.00

Deuxième galerie:

Loges	"	12.00
Fauteuils de face	"	12.00
Fauteuils de côté-1er rang	"	10.00
Fauteuils de côté-2ème rang	"	8.00

Troisième galerie:

Loges	"	5.00
Fauteuils (les 2 premiers rangs)	"	6.00
Fauteuils (les autres rangs)	"	5.00

Quatrième galerie:

Fauteuils	"	4.00
Stalles	"	3.00

/.....

2° - Nombre et jours de représentation

La Commission propose :
Pour le Sébastopol: Jeudi, samedi, dimanche (matinée et soirée)
Pour le Grand Théâtre: maintient du statu quo soit: mardi, jeudi, samedi, dimanche (matinée et soirée)

3° - Troupe, et répertoire

(a) Sébastopol - Représentations d'opérette avec une troupe composée de la même façon que celle de cette année.

(b) Grand Théâtre - Un quatuor à demeure; mais en raison de la difficulté qu'il y a de trouver un ténor et un baryton de premier plan qui possèdent tout le répertoire, la Commission propose, en accord avec M. Frady, d'engager, en plus du quatuor existant et pour chaque mois de la saison, un ténor et un baryton de l'Opéra-Comique ou d'une autre grande scène. Ces artistes seraient engagés pour 8 ou 10 représentations pour le mois. En outre, une fois par mois, une représentation de grand gala serait organisée avec un quatuor exceptionnel. Le prix des places pour ces représentations spéciales serait fixé comme suit :

Rez-de-chaussée:			
Loges avant-scène ou baignoires..	la place :	25.	00
Fauteuils d'orchestre	"	25.	00
Fauteuils de parquet	"	15.	00
Stalles de baignoire	"	15.	00
Première galerie :			
Loges avant-scène ou de face	"	25.	00
Loges de côté	"	22.	00
Fauteuils de balcon de face	"	25.	00
Fauteuils de balcon de côté	"	20.	00
Deuxième galerie :			
Loges	"	16.	00
Fauteuils de face	"	16.	00
Fauteuils de côté (1er rang)	"	15.	00
Fauteuils de côté (2ème rang)	"	12.	00
Troisième galerie :			
Loges	"	6.	00
Fauteuils (les 2 premiers rangs)	"	8.	00
Fauteuils (les autres rangs)	"	6.	00
Quatrième galerie :			
Fauteuils	"	4.	00
Stalles	"	3.	00

4° - Abonnements

Cette question est réservée. La Commission envisage néanmoins dès maintenant la création d'un abonnement général dont le prix fera l'objet d'un examen ultérieur.

5° - Situation financière - Mesures à prendre

M. l'Adjoint Bardou présentera lui-même à l'Administration son rapport et ses propositions sur la question.

La séance est levée à 19 heures 30



Sous-Commission des Théâtres

Réunion du jeudi 15 avril 1926



La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Favières. M. Bardou, Adjoint délégué s'étant fait excuser. Etaient présents: M. L. Favières, Taffin, Adjoint, Frady, Directeur des Théâtres.

Machinistes-Maintien d'une équipe restreinte

La Sous-Commission, après avoir pris connaissance du rapport du service, propose le maintien d'une équipe de 6 machinistes: 4 pour le Grand Théâtre, 2 pour le Théâtre Sébastopol.

Des renseignements obtenus auprès de M. Lucat, Contrôleur financier, il appert que, contrairement aux conclusions du rapport précité, le crédit "Théâtres" peut, sans inconvénient, supporter la dépense résultant du maintien de cette équipe.

La commission est toutefois d'avis que les salaires de ce personnel ne seront pas, comme dans la saison, conformes au tarif syndical des machinistes puisqu'il s'agit ici d'un travail de manutention et non pas d'un travail spécialisé tel qu'il est accompli par eux au cours de la saison.

Le représentant du syndicat pressenti, accepte, au nom de ses camarades le salaire journalier de 30 francs au lieu de 35,20.

Décors-La Commission émet le vœu qu'un crédit supplémentaire soit inscrit au budget additionnel pour la construction de décors nouveaux. L'importance de ce crédit sera déterminée par un rapport de M. Molière. Elle demande également que soit mis à l'étude l'achat d'un deuxième chariot pour le transport des décors. Cette proposition avait été abandonnée au moment de l'étude de la décoration par projections lumineuses. Cette question étant abandonnée, il convient de reprendre celle de l'achat d'une voiture absolument indispensable si l'on veut éviter des pertes de temps, des détériorations aux décors, partant, des pertes d'argent.

Concession d'un programme officiel

La Commission est d'avis d'accepter l'unique soumission présentée qui émane de M. Reubrez, agent de publicité à Lille. La Maquette présentée par M. Reubrez donne satisfaction au point de vue artistique. La Sous-Commission veillera d'ailleurs à ce que le concessionnaire respecte rigoureusement les distributions qui lui seront données par la Direction et donne des pièces présentées, une analyse complète et rigoureusement conforme au livret.

W.C et vestiaires-Mise en adjudication

La Sous-Commission approuve le projet de cahier des charges qui lui est présenté-projet qui n'est autre d'ailleurs que celui de la concession qui vient de se terminer. Elle demande que cette concession soit faite pour deux ans: durée du contrat avec M. Frady. Elle comporterait également les vestiaires et W.C. du Théâtre Sébastopol. Il serait permis de soumissionner

pour les 2 théâtres à la fois ou pour l'un ou l'autre séparément. La Ville se réserverait la faculté de résilier à l'expiration de la première année.

Concierges des théâtres-Communication est faite à la Commission d'un rapport de M. Lucat sur la situation pécuniaire de M. Hennache, concierge du Théâtre Sébastopol, qui cumule, avec son emploi principal, ceux de garçon de théâtre et de lampiste. Le total des sommes touchées par cet agent s'élève annuellement à 15.484 francs, sans compter les avantages en nature dont il jouit (logement, chauffage, éclairage) La Commission demande à l'Administration de modifier les attributions de cet employé. Il existe au Théâtre Sébastopol 3 garçons de théâtre alors que 2 suffisent au Grand Théâtre. On peut donc, sans inconvénient, supprimer l'emploi de M. Hennache à ce titre d'où 3900 francs d'économie pour l'exploitation. D'autre part, l'entretien des lampes de secours pourrait être confié à M. Hennache sans indemnité spéciale; l'huile à brûler et les mèches nécessaires seraient fournies par l'économat.

La Sous-Commission constate une fois de plus que le concierge du Grand Théâtre néglige son service et que le remplacement de ce fonctionnaire s'impose avant la nouvelle saison.

Saison 1926-1927-M. Frady expose ses projets pour la saison prochaine. Conformément au désir de l'Administration, il déclare que ses dispositions sont prises pour que, en sus des opéras & opéras comiques, quelques grandes opérettes soient données au Grand Théâtre. Il propose également, pour se conformer aux instructions de l'Administration, que des représentations de comédie, avec une tournée, soient données 2 fois par mois, de préférence le samedi. Il donne ensuite communication, d'une façon toute officieuse, de la liste des artistes qui seront engagés pour la prochaine saison. Le tableau officiel de la troupe sera incessamment fourni à l'Administration, dès que les quelques emplois encore vacants seront pourvus.

La Sous-Commission se réunira incessamment pour étudier les autres questions qui intéressent les théâtres. Un rapport d'ensemble sera alors transmis à l'Administration.

Séance levée à 19 heures 50.

Le Secrétaire,

F. Descarpentries



Sous-Commission des Théâtres

Réunion du jeudi 6 mai 1926



La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. le Dr Bardou, Adjoint.

Sont présents: M. le Dr Bardou, Favières et Frady.

M. Taffin s'est fait excuser.

M. M. Holière Conservateur des décors et Lucat, Contrôleur financier assistent à la réunion à titre consultatif.

1°-Décors-Lecture est donnée du rapport ci-dessous de M. Holière:

Monsieur l'Adjoint aux Beaux Arts,

Pour la saison théâtrale 1926-27 qui s'ouvrira en octobre 1926, Monsieur le Directeur des Théâtres municipaux m'a demandé une étude de la dépense à effectuer pour la création de "Samson et Dalila", de "Lohengrin" et la possibilité en cours de saison, d'adjoindre au matériel existant les éléments utiles à la création de 5 pièces de moins grande allure que les précédentes, pour lesquelles on utiliserait la plus grande partie possible du matériel existant.

De plus, Monsieur le Directeur désirerait pouvoir réaliser 1 salon genre "Maxim's" pour le Théâtre Sébastopol.

Quant à moi, j'estime qu'il y a lieu de prévoir aussi la remise en état de certains décors très utilisés comme "Manon" "Faust", dont certaines parties doivent être retouchées.

Pour l'exécution de ce programme la somme de 151.000 frs me semble nécessaire.

Elle se décompose approximativement comme suit:

Samson et Dalila: 46.000, ""

Lohengrin: 59.000, ""

Compléments pour 5 créations de deuxième ordre: 40.000, ""

Restaurations: 20.000, ""

Salon maxim's: 6.000, ""

Je dis approximativement, car l'étude approfondie d'une pièce et la valeur exacte d'une création n'est possible que lorsque les maquettes sont faites; et quand tout le matériel existant que j'utilise toujours aussi largement que possible m'a été présenté. C'est surtout cette partie du travail qui réserve des surprises avantageuses ou désavantageuses. J'en ai fait l'expérience la saison écoulée dans "Messaïne" et les "Huguenots". Bien entendu, selon la somme qui sera accordée et selon les possibilités d'utilisation, je mettrai en construction les pièces à créer dans l'ordre qui me sera donné par M. le Directeur jusqu'à épuisement de la somme disponible, sans la dépasser tout en essayant d'obtenir le plus grand nombre d'aménagements nouveaux demandés.

Les suppressions qui s'en suivraient de la réduction de la somme à dépenser seraient décidées après entente avec M. le Directeur.

Etant donné que le marché passé en janvier 1926 pour assurer les créations et agencements à la saison théâtrale 1925-26 écoulée a été utilisé à la création de "Don Quichotte", "Messaïne", "Les Huguenots", des parties principales de Fleurette,

de "Huillaume Tell", de compléments au "Hulla", "Madame Angot", de compléments au matériel "répertoire" du théâtre Sebastopol et de l'Opéra.

Il se trouve actuellement que la somme restant disponible sur ce marché et que j'évalue à 24.362 frs ne doit plus entrer en ligne de compte pour la saison prochaine, car elle va disparaître totalement lorsque je remettrai mes dernières factures à la terminaison des travaux que j'ai en cours pour la mise en scène d'"Hansel et Gretel"

Je commencerai mes travaux pour la future saison aussitôt que j'aurai en connaissance la somme destinée à cet usage et qu'un ordre m'aura été passé."

La Commission reconnaît la nécessité de procéder dès maintenant à la construction des décors des pièces nouvelles qui, à son avis, doivent être données au début de la saison. Elle demande, pour permettre l'exécution de ce travail, qu'un premier crédit de 80.000 francs soit inscrit au budget supplémentaire de 1926.

2°-Concession du programme officiel

M. Reubrez ayant précisé les conditions de vente du programme officiel, la Commission donne un avis favorable à la concession du programme à ce soumissionnaire. Le prix de vente sera de 1 franc aux 3e et 4e galeries et de 2 francs aux autres places. En ce qui concerne les maquettes, la Commission élimine les projets 1, 3 et 4 et présente à l'Administration, dans l'ordre de préférence les maquettes 6, 5 et 2.

La Commission émet le vœu que les programmes soient vendus par les ouvreuses dont le salaire journalier serait réduit de 5 à 2 francs avec obligation pour le concessionnaire d'accorder à ces vendeuses une remise suffisante.

3°-Assurances- M. Frady demande à être dégagé de toute responsabilité civile en ce qui concerne les artistes de la troupe sédentaire, des artistes en représentation, les choristes et danseuses. Des renseignements ont d'ailleurs été demandés à ce sujet à différentes compagnies d'assurances. L'examen de cette question est reporté à une prochaine réunion, après que les renseignements nécessaires auront été obtenus.

4°-Représentations de comédie. La décision de l'Administration municipale du 19 avril en ce qui concerne les représentations de comédie a été soumise à la Direction des Théâtres. Conformément à l'avis de l'Administration, la Commission propose d'organiser ces représentations deux fois par mois, le mardi.

M. Frady tient cependant à faire remarquer qu'un déficit important est à prévoir: les frais de ces représentations, donnés par une troupe homogène du Français et de l'Odéon, atteindront 7 à 8000 francs, plus les taxes. Les droits d'auteurs seront, de leur côté, très élevés en raison de la nouveauté des pièces représentées. M. Frady pose à nouveau la question de l'excursion à Roubaix avec la troupe du Grand Théâtre. Il signale en effet que cette ville offre 7000 francs de subvention par représentation. Il convient de déduire de cette somme 1100 frs

de location de salle et 5000 Frs d'orchestre. Il reste donc un premier bénéfice de 2900 Frs auquel viendrait s'ajouter le montant des entrées.

La Commission décide de soumettre à nouveau cette question à l'Administration en soulignant que si elle autorise l'excursion à Roubaix, la représentation de comédie aura lieu le mardi. Dans le cas contraire, il y aura lieu de réserver les mardi et jeudi aux représentations lyriques, le samedi étant consacré 2 fois par mois à la comédie et supprimé les autres fois. M. Frady fait toutefois remarquer que si le mardi lyrique est supprimé, le système d'abonnement est à modifier complètement et que des défections sont à craindre.

Un avis favorable est donné à l'organisation de grands concerts d'art au cours de la saison. Ces concerts seraient donnés un mardi ou un samedi où il n'y aurait pas de représentation de comédie.

En ce qui concerne l'organisation de bals, la Commission ne peut que donner un avis défavorable en raison de l'importance des frais que nécessiterait la construction d'un plancher.

5°- Théâtre Sébastopol-Jours de représentation

La Commission est d'avis de supprimer la représentation du lundi et de continuer à jouer le mercredi à la place du jeudi, ainsi que l'avait demandé l'Administration; ce qui permettrait d'employer le jeudi, au Grand Théâtre, quelques éléments de la troupe d'opérette. A ce sujet M. Frady demande si, pour les mêmes raisons que celles exposées pour l'excursion à Roubaix, il ne serait pas possible d'autoriser la troupe de Sébastopol à se rendre le mardi à Douai. Si l'Administration, malgré un premier avis défavorable adoptait cette façon de faire, l'on jouerait le jeudi au lieu du mercredi.

6°- Orchestres- La réduction de l'orchestre du Grand Théâtre qui avait été envisagée ne pourra se faire, de l'avis de la Commission, que par extinction, sauf bien entendu, pour les éléments de 1er plan.

Pour Sébastopol, la Commission n'est pas d'avis de diminuer l'orchestre: l'économie qui en résulterait serait certainement compensée par une diminution dans les recettes. Elle estime que le Théâtre du peuple doit conserver la réputation qu'il s'est faite la saison dernière et qu'il doit être l'objet d'une sollicitude toute particulière de l'Administration. M. Frady signale néanmoins l'insuffisance de la pianiste dont le remplacement s'impose. Il importerait également, à son avis, pour établir l'équilibre que le quatuor soit renforcé par un premier et un second violon.

7°- Editeurs- M. Frady annonce que la Commission qu'une somme de 16.000 Frs à titre de dédit est à payer aux éditeurs pour les pièces non jouées. La Commission prend acte de cette déclaration.

8°- Affiches- Devant la dépense importante nécessitée par l'impression, les timbres et l'affichage, la Commission est d'avis qu'une entente intervienne avec les 14 Directeurs de salles de spectacle de Lille pour une affiche unique et exclusive sauf, bien entendu, en ce qui concerne les Théâtres eux mêmes et les

autres villes telles que Roubaix et Tourcoing.

9°- Mobilier et accessoires courants

La Commission est d'avis d'acheter le mobilier et accessoires appartenant à M. Naessens et qui est loué actuellement 1200 Frs par mois pour le Théâtre Sébastopol. Le prix d'achat ne devrait pas excéder 7000 Frs. En cas de non acceptation, elle est d'avis de s'adresser à un autre fournisseur.

10°- Abonnements et prix des places

La Commission propose de réajuster le tarif des abonnements aux prix des places qui ont été proposés dans la séance du 19 février 1926 (étant entendu que les abonnements bénéficient d'une réduction de 20 %) soit:

Théâtre Sébastopol

	! Semaine	! Dimanches et fêtes
Loge.....!	10 Frs	10 Frs
Orch. 1° série!)		
Orch. 2° " !)	8	10
Balcons face !	8	9
Balcons 1° sér. !	6	7
Parquet !	5	6
Balcons 2° Sér. !	4	5
Parterre !	4	5
Secondes.....!	3	4
Troisièmes.....!	2	3

Grand Théâtre

Rez de chaussée: Loges avant scène ou baignoires: la place:	20, ""
Fauteuils d'orchestre.....	18, ""
Fauteuils de parquet.....	12, ""
Stalles de baignoire.....	10, ""
Première galerie: Loges avant-scène ou de face....	20, ""
Loges de côté.....	18, ""
Fauteuils de balcon de face.....	18, ""
Fauteuils de balcon de côté.....	16, ""
Deuxième galerie-Loges.....	12, ""
Fauteuils de face.....	12, ""
Fauteuils de côté-1er rang.....	10, ""
Fauteuils de côté-2e rang.....	8, ""
Troisième galerie-Loges.....	5, ""
Fauteuils (les 2 premiers rangs)	6, ""
" (les autres rangs).....	5, ""
Quatrième galerie: Fauteuils.....	4, ""
Stalles.....	3, ""

Pour Sébastopol, elle demande que les prix forts ne soient appliqués qu'en matinée.

Elle donne également un avis favorable pour une combinaison d'abonnement pour 4 représentations par semaine avec réduction proportionnelle plus forte que pour les abonnements ordinaires (Strasbourg: 40 %)

Avis favorable au maintien des abonnements du mercredi ou jeudi et samedi au Théâtre Sébastopol.

11°-Opérette au Grand Théâtre

Avis favorable pour 2 ou 3 représentations d'opérette pendant la saison, un mardi où il n'y aura ni comédie ni concert. Ces œuvres seront choisies dans un répertoire spécial et seront l'objet de soins particuliers avec une mise en scène luxueuse.

12°- Commission des débuts- Conformément à la décision de l'Administration du 21 décembre 1925, il est nécessaire de laisser une place nouvelle à un délégué des abonnés sans augmenter le nombre de commissaires. Il convient en conséquence de rayer de la liste actuelle des membres, M. Vanstaurts ou M. Bédart. La Commission donne un avis favorable au maintien de ce dernier et laisse au surplus à l'Administration le soin de choisir.

13°-Jeu de cloches-Avis favorable est donné à l'achat d'un jeu de cloches qui, d'après l'avis de M. Frady ne dépassera pas 5000 Frs. Ce jeu est actuellement loué 1000 Frs par saison.

En fin de réunion, M. Frady fait un exposé du projet de réduction des frais généraux qu'il envisage pour la saison prochaine. Ce projet fera l'objet d'un rapport ultérieur qui sera adressé à l'Administration.

M. L'adjoint Bardou, Président, tient à remercier M. Lucat du concours précieux qu'il apporte à l'Administration dans l'exercice de ses fonctions de contrôleur financier. Il le remercie également d'avoir bien voulu assister à la réunion de ce jour où ses conseils avisés ont été très appréciés.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire,

F. Descarpentries.



Sous-Commission des Théâtres

Réunion du 18 juin 1926



La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Bardou, Adjoint.

Sont présents: L.L. Bardou, Favières et Frady, Directeur des Théâtres. M. Taffin, Adjoint s'est fait excuser.
L. Lucat, Contrôleur financier, assiste à la séance à titre consultatif.

1°-Orchestres-Le syndicat des musiciens de l'orchestre a fait parvenir à la Direction une revendication tendant à obtenir, à côté des traitements actuels qui ne seraient pas modifiés, une indemnité de vie chère calculée conformément au coefficient officiel du coût de la vie.

La Commission, après avoir entendu L.L. Frady et Lucat, constate qu'en accordant aux musiciens une indemnité mensuelle fixe de 120 francs, au lieu des 217 demandés, elle reste dans un niveau supérieur au tarif en vigueur dans les scènes de province (l'indemnité actuelle est de 52 frs)

Si dans quelques théâtres de province on trouve des traitements supérieurs à ceux de Lille, c'est que, dans ce cas, les musiciens sont exclusivement au service du théâtre et à la disposition du Directeur toute la journée.

La Commission est d'avis, au cas où le syndicat refuserait la proposition qui lui est faite, de remettre au concours tous les emplois; les candidats ayant pris connaissance, avant le concours, des conditions qui leur seraient faites.

Sébastopol-- La Commission, d'accord avec le Directeur, propose la suppression de la pianiste et la création de deux emplois de violon (un premier, un second)

Décors- M. Molière désirent avoir une note officielle pour commencer les travaux qui font l'objet du crédit supplémentaire de 80.000 francs accordé par l'Administration, une lettre lui sera adressée en ce sens.

Machinistes-La Commission n'est pas d'avis de désigner un chef machiniste en remplacement de M. Ehré, décédé. Elle propose à l'Administration de désigner un brigadier chef pour chaque théâtre. Ces brigadiers chefs seraient ceux qui ont assuré le service pendant la durée de l'indisponibilité de M. Ehré. Celui du Grand Théâtre aurait en plus la surveillance du service des transports. Ces agents seraient placés sous la dépendance immédiate et l'autorisé du Directeur; M. Molière assurerait le contrôle et la surveillance du service. Pour calculer le traitement annuel qui leur serait alloué, M. Lucat est chargé d'éta-

blir un relevé du salaire moyen qui leur a été payé pendant la saison 1925-26 et qui leur sera payé pendant l'inter saison actuelle.

Chef électricien-M. Prady demande que l'échelle du traitement du chef électricien des théâtres soit révisée et qu'une augmentation soit accordée à cet agent dont la fonction est des plus délicate Le décor ne vaut, la plupart du temps que par la façon dont il est éclairé et à ce titre, M. Vasseur, rend des services très appréciés. Il effectue aussi la plupart des travaux d'équipement et de réparations qui coûteraient très cher s'ils étaient confiés à l'entreprise privée. La Commission partage l'avis de M. Prady et demande à l'Administration de vouloir bien examiner cette demande avec bienveillance.

Abonnés Les abonnés demandent le maintien des représentations lyriques le mardi et le jeudi. La Commission partage cet avis. Le maintien entraînerait la suppression des excursions de la troupe à Roubaix. Le samedi restant libre d'abonnements, le Directeur organiserait ce jour-là, suivant les possibilités, ou des comédies ou des représentations lyriques populaires à prix réduits.

Traitement du Contrôleur financier- La Commission émet le voeu qu'une indemnité fixe soit allouée à M. Lucat pendant 8 mois de l'année. Cette indemnité pourrait être basée sur une somme de 400 francs par mois. La Commission ne croit pas devoir rappeler à l'Administration les services qu'a rendus à l'exploitation théâtrale cet excellent fonctionnaire.

La séance est levée à 17 heures 40.

Le Secrétaire,

F. Descarpentries.